

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Christelle FOUCHÉ, Audrey LONJARET, Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Absente : Véronique DECELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEMAISON

Le compte rendu de la séance du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Projet photovoltaïque de 36 KW : Choix du développeur ; Validation de la convention d'occupation temporaire N° 001 – 28/02/2022

La SEM YONNE ÉNERGIE propose la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du local technique de la commune sis commune de Venizy sur la parcelle cadastrée YA 60.

Les principales caractéristiques du projet sont rappelées dans la présentation ci-jointe.

La Société anonyme d'économie mixte locale, YONNE ÉNERGIE, a manifesté son intérêt pour investir dans l'aménagement et l'équipement de cette centrale photovoltaïque, afin de l'exploiter en tant que producteur d'énergie électrique.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un avis de publicité « **Pour l'occupation d'une partie du domaine public de la collectivité en vue de développer un projet énergétique, injection réseau** » a été publié le 15 décembre 2021 pendant une durée de 16 jours sur le site internet de la commune de Venizy à l'adresse suivante www.venizy.fr.

Une seule offre a été reçue, celle de YONNE ÉNERGIE suite à sa Manifestation d'Intérêt Spontanée reçue le 16 novembre 2021.

Pour préparer le projet, YONNE ÉNERGIE doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de cette centrale et obtenir les autorisations nécessaires. En cas d'aboutissement du projet, une convention d'occupation temporaire sera signée avec YONNE ÉNERGIE pour une durée de 30 ans, reconductible pour deux périodes de 10 ans à la demande du bénéficiaire, en contrepartie d'une soulte de 3 000€. Le projet ne prévoit aucun investissement de la part de la commune de Venizy.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER l'offre de la SEM YONNE ÉNERGIE ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire avec ÉNERGIE, concernant la toiture du bâtiment local communal sis 4 rue des Roches – La Chauffonnerie sur les parcelles cadastrées YA 60 ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires permettant l'aboutissement du projet de cette centrale photovoltaïque.

Vote : Pour 14

**Carrefour du Trianon – Maitrise d’œuvre
N° 002 – 28/02/2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il convient de choisir un maître d’œuvre pour la réalisation du carrefour du Trianon.

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui du bureau d’études ECMO pour un montant de 9 775.00 € HT soit 11 730 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 14

**Carrefour du Trianon – Plan de financement
N° 003 – 28/02/2022**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu’il convient d’établir le plan de financement pour l’aménagement du Carrefour du Trianon.

Le coût estimatif des travaux est de 128 206 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Maitrise d’œuvre Conception	12 675.00 €	Amendes de police	21 576.80 €
Travaux	115 531.00 €	Département 100 % bande de roulement	29 323.00 €
		CCSA	20 031.95 €
		Fonds propres	57 274.25 €
TOTAL	128 206.00 €	TOTAL	128 206.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment au conseil départemental au titre des amendes de police et à la communauté de communes).

Vote : Pour 14

**Marché des 4 saisons – Plan de financement
N° 004 – 28/02/2022**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu’il convient d’établir le plan de financement pour la réfection du Marché des 4 saisons.

Le coût estimatif des travaux est de 35 804.07 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Maçonnerie Big mat	4 795.00 €	Département 30 % jusqu'à 30 000 €	9 000.00 €
Portes Scierie d'Hauterive	583.28 €	DETR 40 %	14 321.63 €
Electricité Technelec	7 660.00 €		
Matériaux couverture CHAUSSON	20 845.79 €		
Plomberie CEDEO	1 920.00 €	Fonds propres	12 482.44 €
TOTAL	35 804.07 €	TOTAL	35 804.07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment au département et à la préfecture au titre de la DETR), dans le cadre de la réduction du CO2 du fait que les exposants maraichers sont des producteurs locaux.

Vote : Pour 14

**Mise en place traitement H2S – Maitrise d'œuvre
N° 005 – 28/02/2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un maître d'œuvre pour la mise en place d'un traitement H2S à la station de refoulement de Venizy.

Ces travaux font l'objet d'un contentieux juridique en cours.

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui du bureau d'études GEO CONSEIL pour un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 14

**Aménagements de sécurité en agglomération – Maitrise d'œuvre
N° 006 – 28/02/2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un maître d'œuvre pour les aménagements de sécurité en agglomération.

Le devis sélectionné comme le mieux disant est celui de l'Agence Technique Départementale pour un montant de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 14

Enquête publique PLUKON

Le conseil municipal souhaite apporter quelques modifications au rapport qui sera remis au commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, et remettre le vote de cette délibération au prochain conseil.

INFORMATIONS

Travaux :

Jean-Pierre Gallois (2^{ème} adjoint) présente les travaux à prévoir pour 2022 et 2023.

RPI :

Monsieur le Maire rappelle la diminution des effectifs dans toutes les communes environnantes et soumet la réflexion au conseil d'un éventuel regroupement de communes pour les écoles primaires. Il reste que le poste d'enseignant est maintenu pour cette année.

Concert :

Le samedi 16 avril 2022 à l'Eglise Notre Dame de Venizy « les leçons des ténèbres » de François Couprin, pour un coût de 650 €.

Monsieur le Maire propose que la gestion soit confiée aux associations de Venizy.

Presbytère :

Une société s'occupera prochainement des diagnostics en vue de la vente de ce bâtiment.

Bail de chasse :

Les deux lots proposés vont faire l'objet d'un appel d'offre.

Date des prochains conseils municipaux :

Jeudi 3 mars 2022 à 19 heures

Lundi 21 mars 2022 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 28/02/2022 : Projet photovoltaïque de 36 KW : Choix du développeur ; Validation de la convention d'occupation temporaire

Délibération n° 002 – 28/02/2022 : Carrefour du Trianon – Maitrise d'œuvre

Délibération n° 003 – 28/02/2022 : Carrefour du Trianon – Plan de financement

Délibération n° 004 – 28/02/2022 : Marché des 4 saisons – Plan de financement

Délibération n° 005 – 28/02/2022 : Mise en place traitement H2S – Maitrise d'œuvre

Délibération n° 006 – 28/02/2022 : Aménagements de sécurité en agglomération – Maitrise d'œuvre